



TRELIUVAN

Bulletin municipal - Septembre 2014



Salle municipale nommée Montgailhard



Des enfants du Centre de loisirs en visite au Centre de secours à Dinan



Le repas Moules-Frites le 11 juillet

n° 146

SOMMAIRE

BULLETIN N° 146

Repas des aînés 2

Bienvenue aux nouveaux commerçants 2

Numéros utiles 2

Éditorial du Maire 3

Informations
municipales 4

Compte-rendu
des conseils municipaux 4 - 6

Noces d'Or 6

Fête Nationale 6

Travaux réalisés 7

Parlons des nouveaux rythmes
scolaires 8 - 9

Rentrée 2014 l'École Jean Ferrat 8

Accueil de loisirs, juillet 2014 10

Salon des Artistes 10

Etat civil 11

La Bibliothèque l'Imagin'R 12

Théâtre 13

Recensement de la population 13

Le CCAS 14 -15

Déclarations préalables
de travaux 15

Permis de construire 15

Fête des mères 16

Armistice 1918 16

Calendrier des fêtes 16

Associations sportives
et culturelles 17

Amicale des anciens combattants 17

Fleur de Blé noir 17

Trélivet Animation 18

Club de Gymnastique féminine 18

Association des

Genêts - Bruyères - Korrigans 19

Club de l'amitié et des loisirs 20

Club VTT/Cyclo Trélivet 21

A.S. Trélivet 21

Trélivet Téléthon 22

Informations
pratiques 23

Elagage 23

Recensement 23

Bouilleur de cru 23

Relais Parents

Assistants maternels 23

Jardiner au naturel 24

Inscriptions sur les listes électorales 25

Mission locale 25

Chèque sport 26

ONAC 26

Ma ruche 26

Démarches

administratives 27

Mémo 28

Invitation au repas des aînés

Le maire, les membres du conseil municipal et du CCAS ont le plaisir de convier toutes les personnes âgées de 65 ans et plus au repas qui aura lieu le dimanche 12 octobre à partir de 12h00 à la salle Clément Ader. Tous les aînés concernés sont invités au cours du mois de septembre par l'élu de leur secteur.

Tout nouvel habitant de la commune, non convié, ne doit pas hésiter à contacter le secrétariat de la mairie pour se faire inscrire au repas.

Aucun colis ne sera remis aux personnes dans l'impossibilité d'assister au repas (décision du conseil municipal du 12 juin 2014).

Tarifs : 70 ans et plus : gratuit,

65-69 ans : 18 euros,

Plein tarif : 28 euros.

Bienvenue à notre nouveau commerçant

Nous avons le plaisir d'accueillir sur notre commune l'auto-école « ALINE » installée depuis cet été, Place du 19 mars 1962.

Nous lui souhaitons une bonne réussite dans ses projets.

Le maire, Claude LE BORGNE

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecoles : ● Ecole Jean Ferrat : 02 96 85 41 46
 - Ecole Mosaïque de Léhon : 02 96 39 32 16
- Dinan Communauté : 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60 (pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) : 02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 - DINAN - Premier étage.
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 05. Demander Christina.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie à savoir le 28 du mois de novembre, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.
Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE

Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



Le P.L.U. outil de développement communal.

(P.L.U. : Plan local d'urbanisme)

Ce n'est pas un scoop, mais il faut se rappeler que le PLU de Trélivan est en cours de révision.

Une commission spécifique a été créée, elle comprend :

- la commission municipale d'urbanisme ;
- des élus intéressés par ce dossier ;
- un représentant de l'agriculture ;
- des services de l'Etat ;
- un représentant du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Les premiers travaux ont débuté en janvier 2013 et la commission a été renouvelée suite aux élections municipales de mars dernier.

Le PLU est l'outil de développement de la commune. C'est là que sont délimités les différents espaces communaux :

- les zones d'habitat ;
- les zones d'activités ;
- les espaces agricoles ;
- les espaces sensibles devant être protégés.

Depuis longtemps, la question est posée : le périmètre communal est-il le bon niveau pour réaliser ce document ?

Des voix de plus en plus nombreuses, probablement majoritaires à ce jour, s'élèvent pour réclamer la rédaction de ce document à l'échelle intercommunale. Si cette hypothèse était retenue, posons-nous les questions :

- Qui va décider des zones où il sera possible de construire des nouveaux logements ?
- Ne va-t-on pas vers le même procédé que les zones d'activités concentrées à ce jour sur quelques communes ?
- Que deviendront nos bourgs, que deviendront nos écoles ?

A ce jour, une nouvelle loi, dite ALUR va, à juste titre, vers une réduction drastique des espaces constructibles et une densification du bâti, objectif : 30 logements à l'hectare dans notre commune.

Cette règle est définie par deux documents :

- le SCoT, schéma de cohérence territoriale, défini au niveau du pays ;
- le PLH, plan local de l'habitat, défini au niveau de la communauté de communes.

Le PLU doit être compatible avec ces deux documents.

Il faut aussi savoir que le PLU et son règlement, c'est l'attribution des permis de construire. Garder ces leviers au niveau communal, c'est conserver les outils de développement et d'organisation de la commune.

Trélivan a des atouts :

- sa situation par rapport à Dinan ;
- des axes routiers importants : N176, RD 61, RD 793, en bordure ou traversant la commune ;
- on parle aussi de déviation sud et d'une zone sud d'activités... (depuis longtemps).

Il reste un point important à régler, l'accès à l'aérodrome.

En ce qui me concerne, vous l'aurez compris, je suis favorable au maintien du PLU communal. C'est ce qui nous a permis :

- de créer les commerces Place du 19 mars 1962 ;
- de développer l'habitat et de maintenir notre niveau de population.

Nous venons aussi de valider d'autres projets :


- l'arrivée de l'auto école Aline Place du 19 mars 1962 (il reste toujours une cellule disponible) ;
- le déplacement de la micro-crèche dans le lotissement « Le Clos du Verger », rue des Pruniers ;
- un permis de construire d'un cabinet de kinésithérapeute route de la Cochais d'une surface de 452 m².

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Le Maire,

Claude LE BORGNE

**BOULANGERIE
PÂTISSERIE**
Damelincourt



12 rue du Centre - 22100 TRÉLIVAN
Tél. 02 96 85 94 20

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h00 à 20h00

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi

Sylvie Loty - Création et retouches



La Roussais 02.96.80.40.73
22100 Trélivan 06.45.56.34.79

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 12 JUIN 2014

Étaient présents : M. LE BORGNE Claude Maire, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M^{me} MENARD Vanessa, M. HAUTIERE Ludovic.

Était absente : M^{me} COURTOIS Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M^{me} AMBROISE Fabienne.

Subventions aux associations

Le conseil municipal

- décide de mettre en place des critères d'attribution pour l'obtention de subventions :

La demande de subvention est obligatoire

Remplir trois critères parmi les 6 demandés :

1. Sièges sociaux dans la commune
2. Majorité des membres du bureau de Trélivan
3. Minimum d'adhérents de Trélivan (≈ 30 %)
4. Véhiculer l'image de Trélivan
5. Une animation communale annuelle
6. Un compte-rendu des activités réalisées dans l'année avec publication dans le bulletin municipal

- vote les subventions ci-dessous :

Associations de Trélivan	
Association Sportive de Trélivan (AST)	3250 €
A.S Trélivan Motos	300 €
Club VTT-CYCLO-Trélivan	129 €
Club Gymnastique Féminine	129 €
Club gymnastique féminine section enfants	84 €
Association Genêts Bruyères Korrigans	129 €
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	129 €
Société Chasse Amicale de Trélivan	129 €
Fleur de blé noir	129 €
Association parents élèves école Mosaïque	en attente du courrier
Amicale Laïque - Arbre de Noël	8.5€ par enfant
Amicale Laïque de Trélivan	129 €
Trélivan Animation	258 €
Club de l'Amitié	129 €
Faire Plaisir	0 €
Rock et Rance	0 €
ATT (Association Trélivan Téléthon)	129 €
CCAS Trélivan	8700 €
Comité des Œuvres Culturelles et Sociales	Pas de demande
Comité de Jumelage de Trélivan	129 €
Comice Agricole	197 €
Team Cycliste du Pays de Dinan	58 €
(Ronde du Pays de Dinan)	€(si course)
FNACA Guinefort	53 €
Animateur sportif (foot)	3500 €
Amicale du personnel Communal	129 €

Associations diverses	
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan	292 €
AFOBAT - Plérin (36.5 € x 1)	36.5 €
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	80 €
Centre adaptation 4 Vaulx	80 €
Foyer Education ENP Taden	80 €
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	35 €
Centre Anticancéreux Rennes	35 €
Croix Rouge Française	35 €
Ligue contre le Cancer	35 €
Association Donneurs Sang	35 €
Croix d'Or	35 €
AAPPMA - l'Hameçon	35 €
SN Sauvetage en Mer Lancieux	35 €
10e Région Colombophile Dinan	35 €
L'enfant dans la Ville	0 €
Organismes Sociaux	
La Chamaille	1027 €
Mission locale (1.33 € x nombre d'habitants)*	3290.42 €
RASED	Pas de demande
Horizon Emploi	35 €

* 2014 = 2474 Habitants

Tarifs cantine et garderie 2014/2015

Le conseil municipal vote les tarifs de la cantine et de la garderie comme indiqués ci-dessous :

TARIFS CANTINE

Type de repas	TARIFS 2014-2015
Prix repas régulier par enfant (3 ou 4 repas par semaine)	3.14 €
Prix repas occasionnel par enfant	4.16 €
Prix repas adulte	5.00 €

TARIFS GARDERIE

TARIFS 2014/2015	MATIN	SOIR
1 enfant	1.50 €	2.00 €
2 enfants et +	1.20 €	1.50 €
Pénalité de retard après 19 h		2.00 €

Quotient familial applicable aux services de la garderie et à l'accueil de loisirs :

QUOTIENT inférieur à 600 € = -20 %

QUOTIENT entre 600 € et 900 € = -10%

Groupement d'achat pour la fourniture d'énergie.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies et désigne le référent en charge de l'exécution du marché (interlocuteur privilégié auprès des coordonnateurs et des fournisseurs) Monsieur MAILLARD Rémi.

Vente épareuse.

Le conseil municipal décide de vendre la vieille épareuse au prix de 180 € ttc.

Réforme des rythmes scolaires - ajustement de la durée hebdomadaire de service des agents périscolaires

Le conseil municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service des agents et tableau des agents pour répondre aux nouveaux besoins

Recrutement et partenariat pour la mise en place des rythmes scolaires.

Le conseil municipal autorise :

- le maire à recruter trois animateurs pour assurer des tâches d'animations pendant le temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme. Le temps nécessaire à cette activité est évalué à 3 heures minimum par semaine sur 36 semaines, au taux horaire du SMIC ;
- le recrutement d'un agent en contrat accompagnement emploi ou avenir pour une durée hebdomadaire de service de 20 h au taux horaire du SMIC ;
- le maire à signer toute convention ou partenariat avec la Communauté de Communes, les communes avoisinantes et autres prestataires (CAF, Etat, association, entreprise, etc.) ;
- le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Lancement Marchés publics maîtrise d'œuvre bâtiment service technique et marché à commande voirie.

Le conseil municipal valide :

- la procédure de marché adaptée pour la maîtrise d'œuvre à la construction du bâtiment des services techniques ;
- le marché à bon de commande pour la voirie et décide son lancement.

Modification des horaires de la mairie.

Le conseil municipal décide de modifier les horaires de la mairie comme suit :

- 1- Fermeture de la Mairie le Vendredi à 16 h 30
- 2- Fermeture de la Mairie au public : le jeudi après midi
- 3- Date de mise en application le 1^{er} janvier 2015

Périodicité du bulletin municipal.

Le conseil municipal décide de maintenir 3 bulletins dans l'année.

Modification simplifiée du PLU de Bobital emplacement réservé n°11.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

INFORMATIONS

Feu d'artifice du 11 juillet 2014

Repas des Aînés : il aura lieu le dimanche 12 octobre.

Le conseil municipal décide :

- de continuer les invitations comme auparavant ;
- de ne plus distribuer de colis ;
- de garder la gratuité du repas pour les plus de 70 ans.

ATTENTION AU 1^{er} JANVIER 2015 : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Lundi, mardi, mercredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Samedi : 10h00 - 12h00

SEANCE DU 29 AOÛT 2013

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, Maire, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M^{me} MENARD Vanessa.

Etaient absents : M. GUILLEMOT Jean-Claude pouvoir à M^{me} LEBRET Dominique, M. HAUTIERE Ludovic, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise.

Secrétaire de séance : M. YVART Didier.

FINANCES

Tarif emplacement taxis.

Le conseil municipal décide de fixer un droit de place taxi d'un montant de 40€.

Subvention à l'APE de l'école Mosaïque.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'APE de l'école Mosaïque de 129€.

Temps Activités Périscolaires : mise en place d'un tarif transport le mercredi pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Quévert et la garderie du mercredi midi.

Le conseil municipal décide de fixer un tarif transport le mercredi pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Quévert de 2€ par semaine et par enfant, et de 0,50€ la garderie du mercredi midi de 12h à 12h30.

Redevance occupation du domaine public GRDF.

Le conseil municipal accepte de fixer la redevance 2014 d'occupation du domaine public pour GRDF à 445€.

Décisions modificatives investissement et fonctionnement.

Le conseil municipal décide d'effectuer les décisions modificatives ci-dessous :

INVESTISSEMENT Programmes	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
106 - 2184 Mobilier		+4000€
112 - 2315 Aménagement bourg (Fontaines)		+12000€
124 - 2313 Bâtiment service technique	-16000€	
121 - 2315 Route de la Cochais		+5300€
110 - 2315 Voirie	-5300€	
TOTAL	-21 300€	+21 300€

FONCTIONNEMENT -	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
611 - Prestation de service		+13000€
6184 - Formation		+3000€
6411 - Personnel	-16000€	
TOTAL	-16 000€	+16 000€

TRAVAUX - URBANISME

Convention PUP rue du Stade « hameau des Bergeons ».

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec le lotisseur, la Société IMWO France.

Syndicat Départemental d'Énergie : installation d'une prise de courant au Bourg et rénovation de l'éclairage public cités des Genêts, Bruyères, Korrigans 2^{ème} tranche.

Le conseil municipal décide de l'installation d'une prise de courant au bourg pour un montant de 300€ HT par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor et la rénovation de l'éclairage public cité des Genêts, pour un montant total de 54 000€ HT hors subventions.

PERSONNEL

CDG 22 : Assurance des risques statutaires – contrat groupe.

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015.

Avancement de grade d'un agent

Le conseil municipal décide de le nommer au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2014.

AFFAIRES GENERALES

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

Nous avons souhaité ajouter une nouvelle rubrique au bulletin municipal :

« Les noces d'Or à Trélivan »

Chaque année, c'est deux à trois couples qui fêtent cet événement. Il nous a semblé normal de les mettre à l'honneur, s'ils le souhaitent.

Lors de cet événement, la municipalité offre un vin d'honneur, servi par les membres du conseil municipal.

Chantal et Yannick GUILLEMER se sont mariés le samedi 4 juillet 1964 à Evran. Leurs noces d'or ont été célébrées le 5 juillet 2014.

Denise et Jean-Claude JAMIN se sont mariés le samedi 19 septembre 1964 à Tréfumel. Leurs noces d'or ont été célébrées le 20 septembre 2014.

Chaque couple a été reçu à la mairie en présence de ses parents et amis. Après avoir retracé les grands moments de leur vie et de leur carrière, l'acte de mariage a été relu.

Au nom des Trélivannais, je les ai félicités pour ces 50 années de vie commune.

Le Maire, Claude LE BORGNE

élimination des déchets.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CODI et de la communauté de communes du Pays d'Evran.

Nomination salle ex-bibliothèque.

Le conseil municipal décide de nommer cette salle « salle Montgailhard ».

Dinan communauté, projet de piscine proposition de la Commune.

Le conseil municipal décide de candidater auprès de Dinan communauté pour l'implantation d'une future piscine intercommunale sur le secteur de la Barrière.

INFORMATIONS

MARCHES PUBLICS - APPEL D'OFFRES

Entreprise retenue :

Bâtiment des services techniques : ATELIER APRIME pour un montant de 24 750€

Entretien et modernisation de la voirie communale 2014, 2015 et 2016 : entreprise COLAS.



FÊTE NATIONALE

Pour la fête nationale, la municipalité a organisé le 11 juillet le traditionnel feu d'artifice. Ce spectacle magique et haut en couleur a enthousiasmé les petits et les grands.



Les amateurs de moules frites se sont retrouvés avant la soirée dansante et les artifices, pour déguster les coquillages pêchés à Saint-Cast le Guildo, préparés en «Moules Marinières» et servis par les élus et bénévoles.

Pour la deuxième année consécutive, le comité des œuvres culturelles et sociales, se réjouit de cette réussite.

*Marie-Claire BOTREL
Adjointe à l'Animation*



● **Nouveau matériel communal**

La commune vient d'acheter un mini tracteur de marque Kioti avec la société Dimo de Dinan. Nous avons également acheté un outil pour éliminer l'herbe dans les sentiers piétonniers de la commune. Ce nouvel outil se fixe sur le Kioti.

L'ensemble du matériel coûte 43000€.

● **Peinture Maternelle**

Le service technique a repeint le hall d'entrée de la maternelle ainsi que la poutre du préau couvert.

● **Entretien bords de routes**

La tonte et le débroussaillage des routes et chemins de la commune ont été réalisés du 15 au 29 août 2014 par l'entreprise Commereuc de Caulnes et le tracteur avec l'épaveuse de la commune.

● **Information ERDF**

ERDF nous informe, dans l'article joint page 23, de la taille des arbres en bordure de lignes à Haute tension sur la commune.

● **GRDF**

Nous aurons au niveau des cités Bruyères Genêts, une rénovation des réseaux du Gaz. Ce chantier sera réalisé en 2015 et 2016 pour les Bruyères et de 2017 à 2020 pour les Genêts.

● **Désherbant sur la commune**

La commune souhaite aller vers le zéro Phyto (suppression du désherbage chimique) : Voir l'article joint page 24.

● **Transport de matériaux vers la déchetterie des landes fleuries**

Il est fréquent de rencontrer des matériaux qui sautent des remorques sur la voirie communale. Merci de placer un filet ou une bâche sur le contenu de la remorque

Salle d'honneur de la Mairie

Nous avons aménagé une salle de plain pied pour accès aux personnes à mobilité réduite dans l'ancienne bibliothèque. Ce travail a été réalisé par M. Jean-Pierre LUX pour la peinture et M. Dominique HAQUIN pour le plancher, sous l'autorité de Madame TARISSE responsable du service technique. Cette salle a été baptisée en conseil municipal du nom de la commune du jumelage "Montgailhard".

Rémi MAILLARD,
Adjoint à l'environnement.



PARLONS NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Chaque année la rentrée apporte son lot de changements dans les familles. Ce sont souvent de nouveaux horaires, de nouvelles activités. Cette année les changements au niveau scolaire sont fondamentaux. «C'est une rentrée atypique» a dit le directeur d'école. En effet alors que depuis 20 ans les enfants des écoles travaillaient 4 jours par semaine, le mercredi étant consacré au repos ou aux activités sportives ou culturelles, les spécialistes de l'enfance ont établi que ce rythme n'est pas «bon» pour les enfants. Ceci a conduit à la loi instaurant la semaine de 4,5 jours qui s'applique aujourd'hui. Une grande nouveauté est l'obligation faite aux collectivités d'organiser des activités périscolaires à Paris comme à Trélivan, mais les moyens dont disposent les villages ruraux sont-ils les mêmes que dans les grandes villes ? L'éducation est bien... nationale !

Pour notre commune à l'école Jean Ferrat la mise en place de ces activités nécessite l'encadrement des enfants par 11 personnes.

Ce sont tout d'abord les agents spécialisés des écoles, Brigitte, Frédérique, Lydie, Martine, Marie-Noëlle et Sylvie qui assureront ce travail. Puis la municipalité a procédé à l'embauche à temps partiel de Gwénaëlle qui, outre les Temps d'Activités Périscolaires, travaillera à la cantine et à la garderie. Enfin nous avons recruté du personnel communal d'animation, Soumaïla, Florence et Françoise et 3 animateurs de l'Association «A l'Abordages» sont mis à disposition pour l'encadrement des enfants.

A Léhon à l'école Mosaïque ce sont les mêmes contraintes. Le rythme est lui un peu différent, les temps d'activités périscolaires ne sont pas positionnés sur les mêmes créneaux horaires.

Cette réforme entraîne de profonds changements à de multiples niveaux :

- des familles : le lever tôt 5 jours oblige à un coucher tôt. Comment gérer le mercredi après-midi ? Quel mode de garde ? Les enfants pourront-ils encore faire des activités ?
 - des associations dont les créneaux horaires sont totalement réduits ;
 - des accueils de loisirs qui doivent gérer les écoles privées et publiques qui n'appliquent pas forcément le même rythme scolaire ;
 - des collectivités qui doivent repenser les emplois du temps et les utilisations des locaux ;
 - des entreprises avec la modification des temps partiels.
- La société devra s'adapter à ce nouveau rythme.

De plus la mise en place de ces rythmes représente une lourde charge pour les collectivités et grève leur capacité d'investissement.

Pour une commune comme la nôtre, le coût prévisionnel pour l'ensemble des enfants scolarisés est de l'ordre de 50 000€ (hors aides de l'Etat limitées à la 1^{ère} année) ou de la CAF. Un investissement de 800 000€, réalisé par la commune pour le financement d'un investissement de 800 000€, entrainerait une annuité de 50 000€, ce qui signifie que les investissements des communes seront très largement réduits. Imaginons quel est l'impact au niveau du pays en cette période où l'économie est morose. Bien sûr des personnes sont embauchées pour l'encadrement des enfants mais malheureusement de nombreux emplois sont précaires et peu rémunérés.

Nous espérons que cet «investissement» des collectivités dans les rythmes scolaires servira réellement la réussite des enfants.

Suzanne LEBRETON,
Adjointe chargée des affaires scolaires

RENTREE 2014 A L'ECOLE JEAN FERRAT

La rentrée s'est faite ce mardi 2 septembre avec 206 élèves répartis sur les 8 classes pour cette rentrée 2014 (+ 1 élève par rapport à la rentrée 2013). La municipalité a effectué des peintures en maternelle (hall d'accueil) et a investi dans du mobilier nécessaire compte tenu des effectifs de certaines classes. C'est la 7^{ème} année consécutive où l'équipe enseignante reste la même. Cette cohésion facilite le travail en commun et les décloisonnements.

Les projets de l'année 2014 – 2015 :

La liste n'est pas encore figée en ce début d'année scolaire.

- Les maternelles et les CP travailleront sur les métiers d'une manière générale. Les GS feront une classe avec nuitée à Trémargat au printemps dans une ferme pédagogique.

- La piscine concernera par ailleurs les CE2 dès septembre puis les CP et les CE1 à partir de février 2015.
- Les sorties sportives concerneront les projets montés avec l'USEP 22: endurance, athlétisme, kin-ball, balle ovale, roulez bambins...
- Les classes de CP, CE et CM se rendront 3 fois dans l'année au cinéma « Vers le Large » dans le cadre de Ecole et Cinéma.
- La classe de CP travaillera sur le patrimoine historique de Dinan.
- Les CE1 se rendront à la ferme d'antan de Plédéliac.
- Les CE2 iront à Rennes étudier l'aspect urbain et visiter le labo de Merlin (cité des sciences).
- Les CP CE et CM seront concernés par des projets divers avec Monde et nature également.
- Les CM travailleront sur l'équilibre avec une partie roller à l'automne, avec une classe de neige en janvier 2015 et au cours d'une sortie patinoire en mai.

RYTHMES SCOLAIRES CÔTÉ PRATIQUE A JEAN FERRAT

Pour l'établissement du nouveau rythme, le comité de pilotage a retenu la régularité : chaque jour les cours finissent à 15h30. Il a souhaité des activités calmes et ludiques de 15h30 à 16h30. Les enfants doivent finir leur journée dans la détente après 5h15 de cours. La journée de l'enfant doit être allégée, c'est l'idée même de la loi. Compte-tenu que les apprentissages se font mieux le matin, l'heure de début des cours a été avancée à 8h30 (sauf le mercredi 9h) et enfin il faut avant tout garantir la sécurité de l'enfant.

Les parents qui le souhaitent peuvent venir chercher leurs enfants à 15h30 ; les activités ne sont pas obligatoires. Pour les familles qui souhaitent une participation aux activités périscolaires, une fiche d'inscription est à remplir pour

le cycle (1^{er} cycle : du 2/9/2014 jusqu'au 17/10/2014). Ces activités sont gratuites. La fiche de renseignements mairie est également à remplir : elle permet d'avoir toutes les coordonnées des parents en cas de problème (fiche commune à tous les services, mairie, cantine, garderie, activités périscolaires).

Au cours du 1^{er} trimestre il n'y aura pas d'intervenant extérieur ou d'appel à des associations. Nous souhaitons avant tout mettre en place l'organisation mais nous envisageons d'y recourir dans l'avenir. Les activités sont en extérieur lorsque le temps le permet mais également en salle (pour le dessin, jeux...).

Les activités ont lieu à l'école maternelle pour les petits. Pour l'école élémentaire, 3 espaces permettent d'accueillir les enfants : les activités se font par groupe à l'école, la garderie et la salle Clément Ader.

A 16h30 les enfants sont regroupés à l'école. La sortie se fait dans les locaux de la maternelle pour les petits et au grand portail pour les élémentaires.

Les 1^{ères} semaines sont une expérimentation, des ajustements ont déjà été nécessaires et le seront encore, le comité de pilotage assurera le suivi.

Pour le 2^{ème} cycle nous serons en mesure

d'informer les parents sur la nature des activités programmées.

Le mercredi, la municipalité met en place une garderie jusqu'à 12h30 ; pour les familles qui ne peuvent pas venir chercher leurs enfants, un transport est organisé vers l'accueil de loisirs de Quévert. Les enfants prennent leur repas et participent ensuite aux activités. Les parents doivent reprendre les enfants à Quévert. La commune de Trélivan dispose de 20 places. A ce jour 14 enfants sont inscrits (inscription auprès de l'association A l'Abordages). La facturation aux familles pour l'accueil de loisirs est faite par l'association A l'Abordages et par la municipalité de Trélivan pour le transport.

Merci à toutes les personnes qui ont travaillé à la mise en place de ces rythmes scolaires et à toutes celles qui oeuvrent aujourd'hui pour le bien-être des enfants. Bonne année scolaire à tous.

Suzanne LEBRETON,
Adjointe chargée des affaires scolaires



L'équipe municipale chargée des activités périscolaires
(absentes sur la photo Françoise et Laurence)

Tous ces projets ne se feront qu'avec l'appui financier de la municipalité pour les transports et l'Amicale Laïque pour les entrées et demandent donc à être validés par celles-ci.

Le TRÈS gros changement en cette rentrée concerne évidemment la mise en place de la semaine à 4 jours et demi avec 5 matinées consécutives. Nul ne peut ignorer les difficultés de mise en place de cette réforme. La charge financière pour les communes, les difficultés d'organisation pour les parents sur ce nouvel emploi du temps et de l'occupation des locaux scolaires avec du personnel municipal sont déjà visibles. La gestion de la fatigue à court terme pour les élèves sera évidente et sera à prendre en compte. Pour l'équipe enseignante, un bilan devra être effectué d'ici peu entre tous les partenaires pour juger de la pertinence de cette réforme qui touche toutes les Ecoles publiques désormais.

NOUVEAUX HORAIRES DE L'ECOLE

Lundi : accueil à partir de 8h20 -> 12h ; 13h35 -> 15h30, 15h30 -> 16h30 aide facultative apportée aux élèves par les enseignants.

Mercredi : accueil 8h50 -> 12h

Mardi, jeudi, vendredi : 8h20 -> 12h ; 13h35 -> 15h30 15h30 -> 16h30 Ateliers facultatifs mis en place et gérés par la municipalité.

Bonne année scolaire à tous!!

Le directeur de l'école,
Philippe LE DRÉZEN

ACCUEIL DE LOISIRS, 2014

L'accueil de loisirs de Trélivan a ouvert ses portes du 7 Juillet au 1 Août. Nous avons accueilli entre 45 et 50 enfants en moyenne par jour. Ces derniers étaient répartis en trois tranches d'âge (4/6 ans, 7/9 ans et 10/13 ans). Pendant ce mois, le centre fut riche en activités et sorties organisées autour de thématique pour chaque semaine : « Coupe du Monde » pour la première semaine, « Cinéma » pour la deuxième, « Les 4 Éléments » pour la troisième et « Art Du Spectacle ».

Ces thèmes ont permis la réalisation de nombreuses activités :

création de Tee-Shirt et de drapeaux, activités sportives, peinture, fabrication d'objets de musique et d'un vivarium, création d'un clip vidéo... autant d'activités qui ont fait la joie des enfants.

Durant les 4 semaines, les enfants sont allés à la piscine tous les mardis. Ils ont fait de l'équitation, de l'accrobranche, une sortie VTT suivie d'une après-midi paintball et d'une journée plage.

De plus, pendant cette période, chaque groupe d'enfants a passé une veillée autour de thèmes différents (Festival de Cannes, Magie et Chinoises) avec une nuit d'hébergement pour les 7-9 ans et les 10-13 ans.

Les mini-camps nautiques ont également ponctué cette période pour le plaisir des 7-9 ans et 10-13 ans. Ils ont connu un fort succès avec la participation de 16 enfants pour les 10/13 ans et 12 enfants pour 7/9 ans. Grâce à un programme de qualité, le groupe a découvert durant ce séjour l'activité catamaran, mais également appris à vivre en collectivité. Les enfants étaient hébergés au camping de la Crique à Saint-Cast avec une superbe vue sur le Cap Fréhel !!!

Un grand merci à l'équipe d'animation qui a su proposer un programme de qualité, entretenir de vraies relations avec les enfants qui le leur ont bien rendu par leurs sourires et leurs yeux animés de joie. Un GRAND Merci à Philippe, notre cuisinier qui s'est très bien occupé de nous avec de « bons petits plats »! MERCI également aux autres membres de la mairie pour leur aide et pour les différents achats aussi bien pour les camps que pour le centre de loisirs .

A titre personnel ce centre fut et restera un très bon souvenir pour moi et je remercie la municipalité et plus particulièrement Madame BOTREL Marie-Claire de m'avoir fait confiance.

Jérémy BOUVIER,
Directeur de l'accueil de loisirs



SALON DES ARTISTES 2015

Après une année sabbatique, le salon des artistes sera de retour dans le calendrier des festivités 2015. Il se tiendra les samedi 21 et dimanche 22 mars, à la salle Clément Ader. Les artistes qui étaient présents en 2013 recevront, par courrier, un bulletin d'inscription, au cours du mois de janvier.

Un concours sera organisé pour les exposants. Les personnes désirant y participer, devront présenter une œuvre sur le thème : « Le Printemps ».

Marie-Claire BOTREL
Adjointe à la Culture



ETAT CIVIL

Naissances

- Le 19 mai : **Emma BRIEND**, La Touchefais
Le 15 juin : **Lilou BESNARD**, 22 la Férulais
Le 29 juin : **Olivia FOURÉ**, 11 lotissement du Plan d'Eau
Le 10 juillet : **Rose LE BRAS**, La Chevrolais
Le 19 juillet : **Jules GOUZEL**, 23 lotissement du Plan d'Eau
Le 10 septembre : **Léo PORNOT**, 12 Rue du Stade



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

- Le 07 juin : **Laurette CAYET** et **David QUÉRÉ**, 7 rue des Pommiers
Le 07 juin : **Nicolas BERTHELLEMY** et **Stéphane BOTON**, 23 rue du Clos Neuf
Le 05 juillet : **Françoise LEBOUTEILLER** et **Gérald PARATA**, La Porte Grissault
Le 12 juillet : **Virginie TROTIN** et **Arnaud BOIXIERE**, La Chevrolais
Le 26 juillet : **Virginie PAVIE** et **Guillaume COUNY**, 7 cité des Bruyères
Le 26 juillet : **Erika MÉRET** et **David VERGER**, 2 cité du Bourg
Le 09 août : **Emilie NIVET** et **Vincent ROULLIER**, La Férulais
Le 09 août : **Cathy LEROY** et **Stéphane HENRY**, 4 cité des Boutons d'Or
Le 16 août : **Sylvie LE GOFF** et **Gaël GUERCHET**, 7 lotissement La Lande Marie
Le 06 septembre : **Guylaine LE JAN** et **Maxime D'HEM**, La Sevestrais
Le 13 septembre : **Nadine ROBERT** et **Gérald GOUZEL**, 23 Lotissement du Plan d'Eau.



Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

Décès

- Le 18 mai : **Albert GILLET**, 9 allée Anatole France.
Le 02 juillet : **Claudine DANJOU** née LEVREL, 18 rue de la Souche
Le 09 juillet : **Fernand FRICOT**, 4 cité de la Douettée
Le 15 juillet : **Guy DÉCRONAMBOURG**, 3 rue des Châtaigniers



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

HOME POSE
Construction/Extension/Menuiserie int. ext./Plâtrerie

David DA SILVA 07.60.67.22.11
Stéphanie SIFFLET 06.43.50.61.99
homepose@yahoo.fr
Devis gratuit

20 rue du Clos Neuf
22100 TRELIVAN

Magali Coiffure à Domicile

02 96 39 23 86
06 08 04 98 97

Trelivan

BIBLIOTHEQUE



«C'est la rentrée pour tous et la bibliothèque n'a pas échappé à la règle...!!!»

Tous les bénévoles se sont mis à pied d'œuvre pour vous accueillir : fidèles, curieux et futurs lecteurs. Les dernières nouveautés vous attendent, sans oublier les ouvrages pour la jeunesse et les livres à gros caractères pour les lecteurs à déficiences visuelles.

Courant octobre de nouveaux «auteurs» viendront compléter les étagères déjà bien remplies.

M^{me} Kings assurera, comme l'année passée la «Conversation franco-anglaise» : l'occasion unique de «papoter» en apprenant l'anglais. Elle vous donne rendez-vous le 10 octobre de 10h à 11h.

Dès que le groupe sera constitué, d'autres dates seront fixées.

Ces conversations sont des moments chaleureux partagés autour d'un thé, café...

Des ordinateurs reliés à internet sont à la disposition des abonnés.

A voir et à revoir, du 6 au 25 octobre 2014, une exposition «d'huiles sur toiles» de l'artiste- peintre Marie-Annick Guillaume. (pendant les heures d'ouverture).

Osez pousser la porte de la bibliothèque L'IMAGIN'R, vous y serez toujours bien accueilli(s).

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10 h - 12 h ; 15 h - 17 h,

Jeudi : 16 h 30 - 18 h 30,

Samedi : 10 h - 12 h.

Pendant les vacances scolaires :
mercredi et samedi de 10 h à 12 h.



Exposer à la Bibliothèque

Vous habitez Trélivan, vous êtes artiste, photographe, sculpteur et vous souhaitez exposer vos œuvres dans un espace moderne et riche en couleurs, la bibliothèque l'Imagin'R vous ouvre ses portes... N'hésitez pas à vous faire connaître.

Pour tous renseignements contactez la mairie au 02 96 39 16 31.

PORTES OUVERTES A LA BIBLIOTHEQUE

Le 2 novembre 2014, la bibliothèque « L'IMAGIN'R » soufflera sa première bougie. Pour fêter cet événement, l'équipe municipale ainsi que les bénévoles accueilleront le public à partir de 10 heures.

A cette occasion, **Françoise Le Mer sera présente pour une séance dédicace, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Elle dédicacera son dernier livre, « Arrée sur image »** (sortie prévue le 24 octobre 2014) ainsi que d'autres titres disponibles chez son éditeur, les Editions Palémon.

Ce professeur de français, originaire de Plogonec, profite généralement de ses vacances pour aller à la rencontre de ses lecteurs, mais également pour écrire ses romans policiers. Ce livre nous emmènera, cette fois, sur les terres de légendes que sont : «les Monts d'Arrée».

A cette même date, et cela durant 3 semaines, vous pourrez apprécier une exposition temporaire sur le thème : **«Centenaire de la Grande Guerre 14-18».**

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe à la Culture

THÉÂTRE « L'INTERVENTION » DE VICTOR HUGO

Dans le cadre de la Saison Culturelle Intercommunale 2014/2015, la comédie Poitou-Charentes se produira à la salle Clément Ader, le vendredi 6 février 2015 à 20H30.



(photo Guy Delahaye)

La pièce s'ouvre sur une scène de jalousie mutuelle pour nous conter une fable à la fois cruelle et pétillante ! Marcelle et Edmond forment un couple miséreux, proche de la rupture, quand font irruption dans leur vie Eurydice, une danseuse-chanteuse et Monsieur Gerpivrac, un baron riche et excentrique. S'en suivent des relations qui se métamorphosent et des sentiments qui se transforment... Le spectateur ne peut être que stupéfait de la modernité du propos. L'accordéon vient souligner le jeu remarquable des comédiens derrière un ton mesuré et juste.

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe à la Culture

Quelques places seront en vente à la Mairie pour un prix de 14 €, ou à la billetterie du Théâtre des Jacobins.

2015 : LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Trélivan, comme toutes les communes de moins de 10000 habitants, tous les cinq ans, fait l'objet d'un recensement pour l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), auprès de l'ensemble de sa population.

Il aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2015

La Commune de TRELIVAN va recruter des agents recenseurs durant cette période

Description sommaire des missions :

Recenser la population dans un secteur géographique déterminé, maximum 250 logements par agent recenseur.

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à déposer à la mairie pour le 14 novembre 2014 au plus tard, à l'attention de M. Le Maire – 1 rue des Clairettes – 22100 TRELIVAN

Profil souhaité :

*Bonne connaissance de la commune
Ordre et méthode
Disponibilité
Qualités relationnelles
Discrétion et neutralité*

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.96.39.16.31

LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présentation

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux (parmi les conseillers municipaux) et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale (nommées par le maire).

Administrateurs élus



Claude LE BORGNE
maire, président du CCAS,
18, lotissement du Rocher



Annie RAULT
adjointe aux affaires sociales, vice-présidente du CCAS,
8, rue des Châtaigniers



Marie-Françoise COURTOIS
Le Tertre



Ludovic HAUTIERE
Résidence Les Avelynes



Jacqueline PICOUAYS
13, Cité Vaucouleurs



Sylvie PONCEL
8, La Petite Renaudais



Didier YVART
10, rue des Lilas

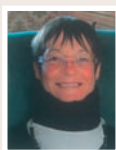
Administrateurs nommés



Yvonne GENEVIEVE
10, rue du Stade
représentant le club de l'amitié



Bruno GUEMARD
23, rue de la Petite Renaudais



Christiane HAUTIERE
4, cité des Korrigans
représentant l'association
des paralysés de France



Louise LE BORGNE
18, lotissement du Rocher



Maryvonne LECLERC
2, rue Victor Hugo



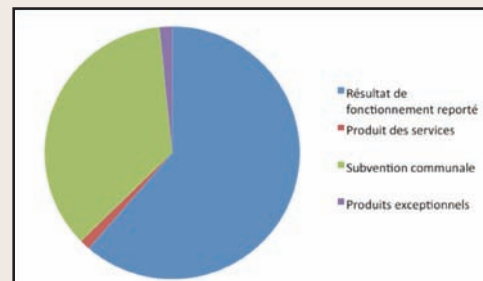
Michel MORFOUACE
2, cité Vaucouleurs
représentant la MSA d'Armorique

Son rôle

Le conseil d'administration du CCAS se réunit au moins 6 fois par an (plus si nécessité d'examiner des demandes de secours). Il dispose d'un budget qui lui est propre voté chaque année.

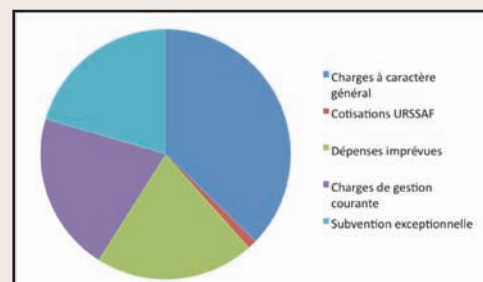
Vote du budget primitif le 23 mars 2014 équilibré en recettes et dépenses
Fonctionnement recettes :

Résultat de fonctionnement reporté	14 955, 21 euro	61,4 %
Produits des services, du domaine et ventes divers : concessions dans les cimetières	300 euro	1,3 %
Subvention communale	8 700 euro	35,7 %
Produits exceptionnels : libéralités reçues : quêtes aux mariages, dons...	400 euro	1,6 %
Total fonctionnement recettes	24 355, 21 euro	



Fonctionnement dépenses :

Charges à caractère général : annonce et insertions. Réceptions	9 100 euro	37,3 %
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	250 euro	1,1 %
Dépenses imprévues	5 005,21 euro	20,6 %
Charges de gestion courante : secours, subventions aux associations ...	5 000 euro	20,5 %
Subventions exceptionnelles	5 000 euro	20,5 %
Total fonctionnement dépenses	24 355, 21 euro	



SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2014

Pupilles école publique	119.00 €
Restos du cœur	212.00 €
Secours populaire	119.00 €
Antenne dinannaise banque alimentaire	119.00 €
Domicile action Armor	119.00 €
F.S.L.(Fonds de solidarité au logement)	212.00 €
Fonds d'aide aux jeunes	189.00 €
Visites des malades Ets Hospitaliers	119.00 €
CLLAJ DINAN	119.00 €
ESPACE FEMMES	1 446.00 €

Cet organisme a pour mission d'apporter des aides ponctuelles et ainsi de lutter contre l'exclusion .Il intervient pour accompagner dans l'urgence des personnes fragilisées qui rencontrent des difficultés financières . Après étude des dossiers , Il leur attribue des aides de secours ponctuelles qui peuvent prendre différentes formes : remise de bons alimentaires , participation aux règlements de factures d'électricité , d'eau , de cantine ...

Le CCAS conseille aussi les personnes dans leurs démarches administratives et les oriente vers d'autres organismes sociaux compétents (centre social, CLIC ...).

Chaque année :

Il accorde des subventions à des associations à but humanitaire et caritatif.

Il convie, avec les élus du conseil municipal, les aînés âgés de plus de 65 ans à un repas.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 12 octobre à la salle Clément Ader .

Il peut être amené à soutenir financièrement certains projets qui visent à améliorer le quotidien des concitoyens : ouverture d'une épicerie sociale à Dinan, mise en place d'un portage de repas à domicile par le comité cantonal d'entraide de Taden.

Démarches à effectuer si vous êtes confronté(e) à des difficultés :

• **me rencontrer (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie) ;**

• **s'adresser à la circonscription de solidarité départementale de Dinan,**

5, rue Gambetta pour contacter un(e) assistant(e) social(e). Téléphone : 02 96 85 81 60.

Annie RAULT,
adjointe aux affaires sociales

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	du 06/05 au 30/08/2013
Le 23/05/2014	ROUDAUT Stéphane	La Roussais	Abri de jardin
Le 24/05/2014	FAIRIER André	3 route de Broons	Pose d'un châssis de toit
Le 26/05/2014	PICOUAYS André	13 lotissement Vaucouleurs	Clôture
Le 28/05/2014	ECOLAN Yves	5 rue de la Barrière	Pose d'un portail
Le 27/05/2014	DRENO Ollivier	La Chesnais	Division de terrain
Le 05/06/2014	IMWO France	rue du Stade	Division de terrain
Le 05/06/2014	CABROL Rémi	La Féruais	Transformation d'une fenêtre en porte
Le 12/06/2014	ROUSSIN Patrick	17 rue Victor Hugo	Mur de clôture
Le 23/06/2014	Ville de Dinan	Aérodrome	Remplacement de la couverture d'un hangar
Le 16/07/2014	CARFANTAN Nicolas	11 lotissement La Lande Marie	Abri de jardin
Le 17/07/2014	PLANQUE Bruno	La Porte Grissault	Création d'une serre
Le 29/07/2014	VASLIN Marc	3 rue de l'Eglise	Clôture + portail
Le 05/08/2014	COUSTE Loïc	La Touchefais	Piscine
Le 05/08/2014	ORTICA Maria	La Bouvrais	Bardage-Toiture - changement d'ouvertures
Le 05/08/2014	ESNAULT Sylviane	11 cité des Korrigans	Clôture
Le 28/08/2014	THOMAS Patrice	6 route de Caulnes	Réfection de la toiture du garage
Le 02/09/2014	CHAOU Pierre	La Petite Renaudais	Clôture
Le 02/09/2014	PANSARD Gaëlle	18 lotissement du Plan d'Eau	Abri de jardin
Le 02/09/2014	PICOUAYS André	13 lotissement Vaucouleurs	Réfection et diminution d'un hangar

..... PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	du 16/05 au 28/08/2013
Le 16/05/2014	GAIDIER Gérard GRAEC Claudine	14 rue du Clos Neuf Le Hameau d'Avaugour	Maison individuelle
Le 13/06/2014	CALISTRI André	21 rue de l'Eglise	Carport
Le 03/07/2014	LECHEVESTRIER Jean	Le Tertre	Hangar à fourrage et matériel + Bergerie
Le 09/07/2014	HEBERT Denis et Adeline	Le Rocher	Maison individuelle
Le 28/08/2014	BLANCHARD Céline	15 lotissement La lande Marie	Maison individuelle

FÊTE DES MÈRES

A l'occasion de la fête des Mères du dimanche 31 mai 2015, une cérémonie de remise de médaille de la famille française sera organisée par le conseil municipal.

Conditions d'attribution :

- 4 ou 5 enfants : médaille de bronze
- 6 ou 7 enfants : médaille d'argent
- 8 enfants et plus : médaille d'or

Si vous-même ou une personne de votre famille remplissez les conditions, vous êtes invité(e) à constituer un dossier auprès du secrétariat de Mairie avant le 29 novembre 2014 pour un éventuel dépôt de dossier à la Préfecture au 31 décembre 2014.



24h/24 et 7j/7

Pour plus d'infos, contactez-nous au
06 98 84 21 46

Minibus jusqu'à 8 places
Navettes Boîtes de Nuit,
Aéroports et Gares

TRELIVAN

ARMISTICE 1918

Je vous invite jeunes et moins jeunes à venir vous recueillir le mardi 11 Novembre. A 11 heures rendez-vous à la Mairie puis dépôt de gerbes au monument aux morts.

La commune s'associera au centenaire de la Grande Guerre.

La cérémonie se terminera par un lâcher de Pigeons.

Un vin d'honneur sera ensuite servi par la municipalité Salle Clément Ader.

Le Maire, Claude LE BORGNE



SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit

06 71 02 32 66

M. MARTIN Damien
22100 TRELIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

**24h/24
7j/7**

CALENDRIER DES FÊTES 2014

	Dates	Manifestations
OCTOBRE	Vendredi 3	Belote Club de l'Amitié (salle Clément Ader)
	Vendredi 3	Remise des prix des maisons fleuries (salle Montgailhard)
	Dimanche 12	Repas des Aînés (salle Clément Ader)
	Samedi 18	Repas du Club de motos (salle Clément Ader)
	Samedi 25	Repas "Années 80" Association Téléthon Trélivan (salle Clément Ader)
NOVEMBRE	Mardi 4	Portes ouvertes Club de l'Amitié
	Dimanche 9	Fest Deiz Fleur de Blé Noir (salle Clément Ader)
	Mardi 11	ARMISTICE 14/18 - Vin d'honneur (salle Clément Ader)
	Samedi 15	Repas Team Cycliste du Pays de Dinan (salle Clément Ader)
	Vendredi 21	Repas Fleur de Blé Noir (salle Hélène Boucher)
DÉCEMBRE	Samedi 6	Association Téléthon Trélivan (salle Clément Ader)
	Lundi 8	Belote Club de l'Amitié (salle Clément Ader)
	Vendredi 12	Arbre de Noël Amicale Laïque (salle Clément Ader)
	Dimanche 14	Arbre de Noël A.P.E Ecole Mosaïque (salle Clément Ader)
	Mercredi 17	Passage du Père Noël Trélivan Animation (salle Clément Ader)
	Vendredi 19	Repas de Noël des enfants de l'école Jean Ferrat (salle Clément Ader)
	Mercredi 31	Réveillon AST (salle Clément Ader)

AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN

Mardi 11 novembre 2014 :

Célébration du centenaire du début des combats de la 1^{ère} guerre mondiale.
Rassemblement à 11h00, face à la mairie de Trélivan. L'amicale vous invite à venir nombreux, afin de rendre hommage aux soldats morts pour la patrie et participer au cortège en direction du monument aux morts.
A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera offert par la municipalité, salle Clément Ader. Pour clôturer cette journée, sera organisé le repas annuel des Anciens Combattants, ouvert à tous par souscription, au prix de **28 euros**.

Menu

*Langue de bœuf forestière
Pintadeau et sa garniture de légumes
Fromages- Salade
Génoise aux fruits*

*Boissons :
Apéritif (Kir)
Muscadet
Bordeaux
Café*

**L'inscription se fait
auprès du président**

**M. COUSTE Claude
Bougault - 22100 Trélivan
ou Tél. : 02 96 39 29 43,**

*Avant le 1^{er} novembre, accompagné
du règlement soit en numéraire, soit
en chèque libellé à l'ordre des Anciens
Combattants de Trélivan.*

*Venez nombreux,
merci d'avance.*

Le Bureau

L'ASSOCIATION FLEUR DE BLÉ NOIR,

danses traditionnelles fait sa rentrée...

Après une saison 2013/2014 où elle a eu le plaisir de recevoir les groupes de danses folkloriques du Limousin (Les Veylladours des Bruyères) et d'Aveyron (La Cabrette du Haut Rouergue) et de vous présenter conjointement un spectacle qui a recueilli un beau succès, l'association a fait sa rentrée.

Le mardi 23 septembre la salle Clément Ader a retrouvé la joyeuse compagnie des danseurs de Fleur de Blé Noir. Les sonorités de l'accordéon diatonique, de la vielle, de la guitare, des cornemuses, flûtes et autres instruments traditionnels -ou pas- vont à nouveau se faire entendre lors des séances hebdomadaires de l'association. Fleur de Blé Noir propose chaque mardi soir de 20h30 à 22h15, une séance de danses traditionnelles animée par deux monitrices très disponibles et qualifiées. La musique est jouée «en live» par les sonneurs du groupe. Au cours de l'année « scolaire », soit de septembre 2014 à juin 2015, les danseurs néophytes auront tout loisir de découvrir le répertoire des danses traditionnelles, tandis que les danseurs confirmés pourront enrichir leur bagage et se perfectionner.

Comme il est d'usage depuis plus de 20 ans, la convivialité sera de mise, la bonne humeur assurée. L'association rappelle que les 3 premières séances sont gratuites et permettent de se familiariser avec l'activité. Par ailleurs le coût de l'adhésion est des plus modiques (25€ pour 30 à 35 séances !)

Alors, aucune hésitation, venez rejoindre Fleur de Blé Noir, dès le mardi 23 septembre !

A bientôt !



CHANTS MARINS



Les élèves ont fait leur rentrée le 2 septembre, le groupe a fait la sienne le 15 septembre et repris les répétitions à 18h00 tous les lundis à la salle des fêtes Clément ADER (Bourg). Les personnes qui voudraient chanter sont invitées à venir renforcer notre équipe. Vous y serez accueillis avec joie. Venez nous voir sur place ou prenez contact au 02 96 39 29 79 ou 02 96 39 50 71. Durant cette période de vacances, nous avons eu quelques déplacements dans les environs. Il était annoncé un deuxième CD fin septembre, ce délai ne sera pas respecté. Nous vous informerons par voie de presse de la date de sortie.

Bon vent au « Pourquoi-pas »

THÉÂTRE

La saison 2014-2015 se prépare pour la troupe avec une nouvelle pièce. Les répétitions ont repris depuis le 22 septembre à raison de deux fois par semaine, heure et lieu habituels (salle des fêtes Clément Ader). Nous prenons rendez-vous avec vous spectateurs début mars. Bon courage à toute l'équipe.

Pour le bureau : Bernard Fairier



FÊTE MONDIALE DU JEU

Samedi 31 mai, à l'occasion de la fête mondiale du jeu, l'association Trélivannaise «La Cave à Jeux» proposait dans la cour de la garderie municipale mise à disposition par l'équipe municipale, une après-midi jeux de société. Petits et grands, entre amis ou en famille, chacun a pu tester de nombreux jeux. De la coopération, de l'adresse, de la mémoire ou de la ruse, chacun a usé d'astuces et de malice pour remporter la partie, toujours dans la bonne humeur. Le but de la journée, promouvoir le jeu pour tous, partout, et sous toutes ses formes, a été atteint sous un magnifique soleil.

Fabian LE BAIL
La cave à Jeux



CLUB DE GYMNASTIQUE FÉMININE



La reprise des cours a eu lieu :

- Pour les adultes, le mardi 16 septembre à 14 h et le jeudi 18 septembre à 20 h 15.
- Pour les enfants, le mercredi 17 septembre à 14 h pour les 5-6 ans, à 15 h 15 pour les 3-4 ans.

Les cours se déroulent à la salle Clément Ader.
2 séances sont offertes.

Cotisation : 65 euros pour les adultes, 70 euros pour les enfants.

Le certificat médical est obligatoire.

Renseignements lors des cours ou auprès de Corinne BREGENT au 02 96 83 64 52

ASSOCIATION DES GENÊTS – BRUYERES – KORRIGANS

DES COURS DE GYMNASTIQUE
Salle Hélène Boucher
Les cours ont repris début septembre le
mardi
de 19 h 30 à 20 h 30

RENSEIGNEMENTS :
Madeleine QUILLIEN
☎ 02 96 39 63 58

ATELIER PARTAGE DES SAVOIRS

Tous les mercredis de 19h30 à 22h
Salle Hélène Boucher

Cartonnage , collage et divers
Ouvert à tous.

Renseignements :
Yvonne BUREL 02 96 39 62 09

LE POINT RENCONTRE

Il est ouvert à tous, les jeudis, Salle Hélène Boucher de 14 h à 17 h.

Il permet de rompre l'isolement, de pouvoir échanger, de créer des liens entre les personnes par des jeux divers suivis d'un goûter et une boisson ...

Renseignements : Yvonne BUREL 02 96 39 62 09

DES RANDONNEES PEDESTRES

Le 3^{ème} dimanche de chaque mois
(sauf juillet et août).
Départ de l'abribus du quartier à
14h pour covoiturage.
Le lieu sera indiqué dans la
presse le samedi.

Renseignements :
Hervé ODION
02 96 39 61 90



Le VIDE-GRENIERS du 14 septembre 2014 a rencontré un vif succès

Les nombreux visiteurs ont pu découvrir
160 exposants sur 900 mètres linéaires.

La présidente remercie les personnes qui
ont offert des gâteaux et les bénévoles.



DINAN TAXI

06 62 65 34 66

Transport médical.
Transport de voyageurs.
Toutes destinations. 7/7

Emmanuel Jung, La Renaudais, 22100 Trélivan



GILLES MÉNARD

ENTRETIEN ESPACES VERTS
TAILLE DE HAIES
TONTE DE PELOUSE
JARDINAGE
PETIT ÉLAGAGE

Trélivan
22100 DINAN
06 01 73 03 45

Paiement CESU

CLUB DE L'AMITIÉ ET DES LOISIRS



Le foyer des aînés a rouvert ses portes mardi 2 septembre avec le plaisir des retrouvailles et celui de passer de bons moments en participant le mardi et le vendredi de 14h00 à 18h00 aux diverses activités.

Outre les jeux de société et de plein air, le club de l'amitié propose des ateliers spécifiques :

ATELIER PEINTURE :

- ✓ Le mardi de 14h00 à 16h00
- ✓ Animatrice Monique



COURS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE :

- ✓ Le vendredi de 14h30 à 16h30
- ✓ Nombre de participants : 5 minimum
- ✓ Programme : adapté selon niveau des participants
- ✓ Début des séances : vendredi 26 septembre
- ✓ Lieu : foyer des aînés
- ✓ Animateur : Jean-Pierre
- ✓ Renseignements et inscriptions au foyer des aînés les jours d'ouverture.



ATELIER PHOTOGRAPHIE :

- ✓ Le mardi de 14h30 à 16 h30
- ✓ Lieu : foyer des aînés
- ✓ Animateur : Jean-Pierre
- ✓ Les séances ont débuté le mardi 09 septembre
- ✓ Programme : après l'achèvement de l'ouvrage « Trélivan d'hier et d'aujourd'hui », les séances seront consacrées à différents thèmes photographiques et au post-traitement avec logiciels dédiés.
- ✓ Un concours interne sera organisé à l'occasion du salon des artistes.



- ✓ Coût de l'adhésion : accès à toutes les activités pour un montant de **12 euros** par personne et par an.

Pour faire connaissance avec le club, nous invitons les personnes intéressées à nous rencontrer **lors de la journée « portes ouvertes » organisée mardi 4 novembre 2013 de 14h30 à 17h00.**

Prochaines manifestations :

- **Vendredi 19 septembre** : excursion à Carnac,
- **Vendredi 03 octobre** : concours de belote salle Clément Ader,
- **Vendredi 24 octobre** : repas trimestriel au foyer des aînés (nombre de places limitées à 48 couverts),
- **Mardi 4 novembre** : journée porte ouverte de 14h30 à 17h00,
- **Fin novembre / début décembre** : Noël avant l'heure ; programme et tarif seront communiqués courant deuxième quinzaine de septembre via affichage au foyer des aînés,
- **Lundi 8 décembre** : concours de belote salle Clément ADER.

Le président, Jean-Pierre BLONDEL
club-amitie@hotmail.fr
06 37 62 87 97

CLUB VTT/CYCLO TRELIVAN

Depuis la randonnée VTT et pédestre du club en Avril, les membres roulent chaque dimanche et le mercredi pour les vététistes, pour les cyclos, selon leur disponibilité.

Cinq cyclistes sur route du club ont participé à deux randonnées cyclosporatives à but humanitaire au mois de Juin.

La L.A.C. (Lamballe Atout Cœur) est organisée au profit de Leucémie Espoir 22 et des paralysés de France ; la Pierre Le Bigaut, quant à elle, permet de recueillir des fonds pour lutter contre la mucoviscidose.

Denis Perrot, membre du club et son fils viennent de parcourir 4600 km à vélo en traversant dix pays en sept semaines pour arriver à Constantas, en Roumanie. Tous les sportifs connaissent l'Eurovélo 6, cette route qui part de Saint-Brévin, en Loire Atlantique, pour se rendre près de la mer Noire. Ils faisaient des étapes de 100 km par jour.

Une première victoire de l'année sous les couleurs de Trélivan pour Nicolas Bézard à l'occasion du contre la montre en côte de la Langematte, à Biederthal, à la frontière de l'Alsace, de la Suisse et de l'Allemagne. Il a su s'imposer devant le champion d'Alsace du contre la montre chez les élites. Une belle performance pour notre ami qui s'entraîne en Forêt Noire et les Vosges depuis qu'il a quitté sa Bretagne natale pour s'installer en Alsace.

Michel Hallouet a su mobiliser une équipe au sein du club pour participer au 1^{er} événement VTT du monde : Le Roc d'Azur à FREJUS, sur les sentiers de Roquebrune sur Argens du 8 au 12 Octobre. Nous les encourageons. Site www.rocazur.com/

Les vacances sont terminées, nous vous donnons rendez-vous le dimanche à 8h 30 place du 19 mars face à la pharmacie pour nous accompagner et découvrir nos sorties de vtt ou cyclos.

Pour tout renseignement :
Site du club: www.vtt-cyclo-trélivan.fr.
Tél : 09 64 02 85 76.

Nicolas BEZARD



*Pour Le Bureau,
Le président, Patrick LEBRET.*

CLUB FOOTBALL : A.S.TRELIVAN



Les mois d'août et septembre sonnent la rentrée pour l'AST et ses 160 licenciés.

Pour la section Séniors, après une dernière saison difficile sportivement, les joueurs ont repris le chemin des terrains dès le 4 août pour une remise en jambes suivie et assidue. Les objectifs restent mesurés mais l'ambition, pour nos 3 équipes engagées chaque dimanche, est de bien figurer dans leurs championnats respectifs (Promotion Honneur, 3^{ème} et 4^{ème} division de district), et surtout, de retrouver un état d'esprit conquérant et respectueux tout au long de la saison.

Pour notre Ecole de foot, il est encore trop tôt pour connaître le nombre de jeunes joueurs mais l'objectif est de rassembler comme les années précédentes, une centaine de licenciés. C'est pourquoi nous avons organisé les 2 premiers mercredi de septembre (3 et 10) des après-midi découverte pour les enfants souhaitant tester et rejoindre notre école. Le rendez-vous était au terrain du Rocher.

Cette saison sera aussi celle de la confirmation de l'entente au sein du Groupement avec l'U.S Brusvily pour les catégories de 13 à 18 ans. Après une année d'expérience, certaines orientations seront certainement à l'étude afin de pérenniser l'avenir et l'encadrement de nos jeunes pousses.

Un encadrement que nous avons confié depuis le 1^{er} janvier 2014 à notre éducateur, Jérémy BOUVIER, en charge de toute l'organisation de l'école de foot, assisté de nombreux bénévoles, parents et joueurs séniors, désireux de s'investir dans la formation.

De nouvelles passerelles entre les 2 sections vont être activées afin de mettre en commun toutes les forces vives du club : encadrement, organisation de manifestations, accompagnement des équipes, animation... En effet, il est important que chacun, du débutant au vétéran, du licencié au bénévole, se sente acteur de l'AST.

Nous souhaitons à tous une belle saison sportive et espérons vous retrouver nombreux autour des différents terrains de la commune, ou des manifestations que nous organisons :

De septembre 2014 à mai 2015 : saison sportive
Le 31 décembre 2014 : réveillon de la St Sylvestre
Février 2015 : repas annuel de l'AST
1^{er} mai 2015 : tournoi annuel de l'école de foot

Bien sportivement

Guillaume PANNIER, *Président*
Yann LUCAS, *Vice-Président délégué Ecole de Foot*

Bureau de l'A.S.TRELIVAN

Président : Guillaume PANNIER - 06.19.74.98.44
Vice-Président délégué Ecole de foot : Yann LUCAS
Trésorier : Jean-Luc BERECHEL
Trésorier adjoint : Philippe JAMET
Secrétaire : Jérémy BOUVIER
Secrétaire adjoint : Michel HAMON

L'Association TRÉLIVAN TÉLÉTHON

poursuit l'esprit TELETHON

« Depuis 15 ans, le Téléthon est une institution et une concentration de dynamisme et convivialité sur notre commune ». Daniel HOMO, référent local d'un collectif (19 associations au départ) qui commençait à s'effriter depuis quelques années souhaitait la création d'une structure propre.

Ainsi des membres particuliers « fondateurs » et d'autres appelés « associés » ont élaboré les statuts d'une nouvelle association début octobre 2013, dénommée A.T.T. (Association Trélivan Téléthon).

Cette dernière a élu comme Président Jean Lechevestrier.

Ce dernier a beaucoup donné ces dernières années avec en particulier la porte ouverte à la Bergerie en 2008 et son esprit volontariste est un gage de bon fonctionnement pour cette nouvelle association. Le groupe qu'il encadre est déjà fort rodé car très impliqué dans les manifestations antérieures.

Daniel Homo reste présent en tant que vice-président. Il est le garant de l'historique et de l'esprit Téléthon des Trélivannais. Chaque année les bénéfices sont reversés intégralement à l'AFM.

Sur les 4 dernières ils sont respectivement de :

☐ 2010 : 5 808 € ☐ 2011 : 5 033 € ☐ 2012 : 4 868 € ☐ 2013 : 4 362€

Bien qu'étant en baisse sur les 4 dernières années les résultats moyens sur 11 ans sont de 5 341€.

Toutefois il faut ici relever que les prix des repas sont restés stables depuis plusieurs années avec cependant plus de services et animations sur les 2 dernières années et ce dans un contexte très difficile. Aussi l'équipe est prête à relever un énième défi.

Pour l'édition 2014, les manifestations programmées seront les suivantes :

★ Samedi 25 octobre 2014 → Soirée repas dansant sur le thème des années 80/90

★ Samedi 6 décembre 2014 → Soirée repas dansant

ET

★ Dimanche 30 novembre 2014 → 1^{ère} Randonnée pédestre (Rdv à 13h30)

Cette dernière, **nouveauté totale**, s'invite au menu.

Lors de cette randonnée, accessible à tout public et avant tout familiale, chaque participant fera la découverte des beaux chemins de notre commune. Le parcours arrêté est de 12 km avec rendez-vous à 13 heures 30 (départ du bourg). Une contribution est demandée de 3 euros comprenant une boisson chaude et crêpe au retour.

Merci de prendre date (30/11) et de passer le message à vos amis.

Nous remercions tous nos partenaires ainsi que la Municipalité et comptons sur une forte participation pour ce nouveau défi 2014.

« *Vive la convivialité et honneur à l'handicap* »



Le bureau d'A.T.T. :

Président : Jean Lechevestrier

Secrétaire : Catherine Andrieu

Trésorier : Alain Radoux

Téléthon

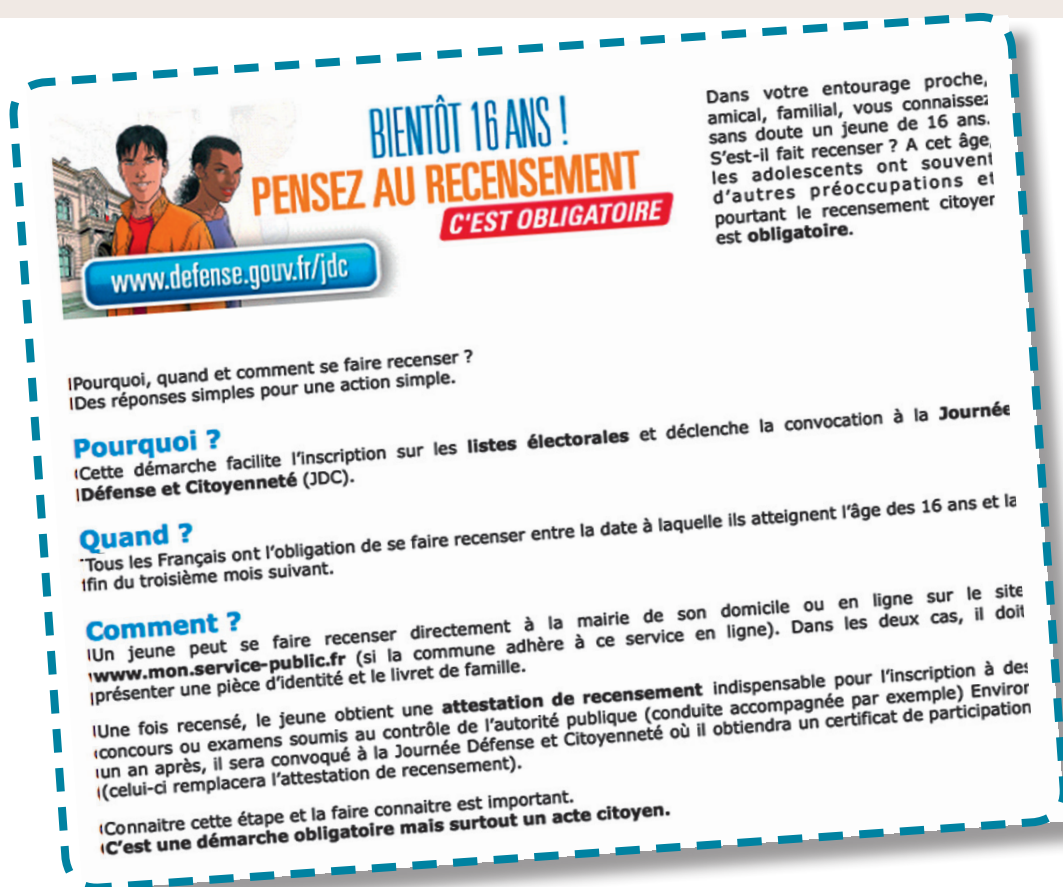
ELAGAGE 2014 : INFORMATION ERDF

Dans le cadre de notre programme d'élagage 2014, à proximité des lignes moyenne tension, je vous informe qu'ERDF a programmé un inventaire qui sera réalisé par l'entreprise "**Ets Multi Services Verts**". Ce travail préparatoire est nécessaire pour permettre d'évaluer la complexité des chantiers, d'analyser les risques et d'obtenir les autorisations des propriétaires concernés.

Cet inventaire sera, sauf circonstances exceptionnelles, terminé pour le **20/09/2014**. A la suite, ERDF passera commande des travaux et vous serez directement informé du délai ferme de réalisation.

Je vous remercie par avance de réserver le meilleur accueil à notre entreprise prestataire dont l'action contribuera à améliorer la desserte en électricité de votre commune. L'intervenant se présentera en mairie en début et fin de chantier afin d'attester de sa réalisation. A cette occasion, une enquête de satisfaction vous sera remise.

Jackie VENTUROLI, responsable Erdf.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.

! Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
! Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?
! Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?
! Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?
! Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

! Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

! Connaître cette étape et la faire connaître est important.
C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

BOUILLEUR DE CRU

Date de distillation :

le jeudi 16 octobre 2014.

Lieu : Atelier public de Trélivet.

Inscription : le mercredi 15 octobre à 12 h.

Pour tout renseignement contacter :

M. BLANCHARD

Tél : 02.96.31.16.22

ou 06.07.69.15.45.

RELAIS

PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire, rue des Clairettes une séance espace jeux ouverte aux parents, futurs parents et assistants maternels se tiendra

le jeudi 4 décembre de 9h30 à 11h30.



Pour tout renseignement :

RPAM à la CODI

Tél : 02 96 87 52 78.

E.mail : rpam@cc-codi.fr

JARDINER AU NATUREL, ça coule de source !

Jusqu'alors il était d'usage d'utiliser des pesticides et surtout des désherbants afin de lutter contre les «mauvaises herbes».

Actuellement, pour préserver la santé humaine, l'environnement et aussi pour des raisons législatives, nous sommes obligés de changer nos pratiques.

Au niveau environnemental :

Les recherches évaluent à moins de 1% la part des pesticides qui entrent en contact avec l'organisme ciblé ! Et c'est donc 99 % des substances qui se dispersent dans notre environnement (INRA in MCE, 2003). On retrouve ainsi des pesticides dans l'air ambiant, les sols, l'eau, les aliments ...

Même à de faibles doses, ces produits peuvent être toxiques pour l'homme. Ils peuvent être source de problèmes cancérologiques, neurologiques et de fertilité.

De plus, en ville, contrairement à la campagne, les surfaces imperméables (voiries, trottoirs) ou semi-perméables au ruissellement sont très importantes. Le désherbage urbain s'avère donc très polluant.

Au niveau législatif :

Un arrêté préfectoral de 2005 interdit, sous peine d'amende, tout désherbage chimique près des fossés, caniveaux, et rivières que l'on soit agriculteur, État, SNCF, collectivité, ou particulier.

Un plan de gestion des espaces communaux montre que 95 % des surfaces traitées jusqu'alors par notre commune sont à risque fort de ruissellement. De ce fait à chaque pluie, les produits chimiques utilisés se retrouvent très rapidement et massivement dans nos cours d'eau et dans la réserve de l'étang du Val. Les services techniques ne sont plus autorisés à traiter ces surfaces.

A la recherche d'alternatives :

Ce changement, même s'il semble être indispensable est pourtant compliqué. Entretien la commune sans polluer l'eau pose d'autres difficultés aux services techniques. Les outils utilisés (binage, balayage, désherbage thermique ou mécanique...) ne sont pas des désherbants mais limitent la pousse des plantes. Elles sont consommatrices d'énergie et de temps. La végétation est donc plus présente dans nos communes (surtout les années humides) que les années passées, où l'on entretenait « au tout chimique ».

Les services techniques, aidés avec des techniciens de Cœur Émeraude ou l'expérience d'autres collectivités engagées à n'utiliser plus aucun pesticide expérimentent des méthodes d'entretien non polluantes : paillages dans les massifs, plantations de vivaces, enherbement de voies et allées sablées, gazons fleuris.



Si vous souhaitez participer à cette démarche en désherbant devant chez vous, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour avancer et réussir cette transition.

Et si l'herbe n'était ni mauvaise, ni sale ?

Nous luttons contre les herbes jugées indésirables. Mais notre point de vue ne doit -t-il pas aussi évoluer? Nous pouvons tous apprendre à vivre en compagnie d'herbes folles dans nos jardins. Avant de songer à les détruire, apprenons à les accepter : l'herbe poussant entre les pavés donne du cachet à une allée, à une terrasse et le passage des piétons limite son développement. Les plantes sauvages attirent les insectes butineurs qui participent à la pollinisation des fruitiers et de nombreux légumes. Est-il nécessaire de traiter chimiquement de façon systématique quand on connaît les effets néfastes des produits chimiques ainsi utilisés pour notre environnement ?

Un changement de pratique pour l'intérêt de tous

Il existe en Bretagne et en France une pollution généralisée de l'ensemble des cours d'eau et nappes souterraines, en grande partie liée à l'utilisation de ces produits. Or la préservation de la ressource en eau est l'un des enjeux majeurs que nous avons à relever.

La réduction des produits phytosanitaires est une avancée bénéfique pour tous. Les eaux de ruissellement du Bourg finissent dans le lac du Val. Cette même eau assure une part importante de l'eau qui arrive aux robinets de nos habitations à Trélivan et de l'ensemble de communes du pays de Dinan.

**Pour plus d'infos,
vous pouvez consulter les sites suivants :**

**La Maison de la Consommation
et de l'Environnement de Rennes**
<http://www.mce-info.org/fr/actions-et-dossiers/index.php>

**Les astuces de la charte Jardiner Au Naturel,
ça coule de source ! :**

<http://www.jardineraunaturel.org/>

**COEUR Émeraude, association de préfiguration du
Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude**
www.coeur.asso.fr

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Où s'adresser : en mairie du domicile avant le **31 décembre** de l'année en cours.

Observations : concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes non recensés à Trélivan et qui atteindront 18 ans dans l'année.

Pièces à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile.

Les personnes ayant changé d'adresse sur la commune doivent venir le signaler à la mairie.



MISSION LOCALE



Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus).

Vous n'êtes plus scolarisé, quel que soit votre niveau de formation et de diplôme.

Vous avez des questions concernant votre avenir professionnel :

- **Quel métier faire ?**
- **Comment et où se former ?**
- **Comment chercher un emploi, un apprentissage?**
- **Où accéder à des offres d'emploi et comment y répondre ?...**

Mais aussi des questions concernant votre vie quotidienne :

- **Se déplacer, passer son permis ?**
- **Se soigner, se loger, accéder à des loisirs ?**
- **Partir à l'étranger ? ...**

La Mission Locale propose un accueil et un accompagnement qui vous correspondent :

- **A Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social),**
- **Sur une permanence proche de chez vous.**

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous :

www.missionlocale-paysdedinan.fr

[www.facebook.com / Mission Locale du Pays de Dinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan)

02.96.85.32.67

Quelques idées pour ce semestre :

- **Déplacement au Forum des emplois saisonniers d'hiver de Chamonix en Octobre,**
- **Ateliers : recherche de contrats d'apprentissage, soutien au code de la route et permis, départ à l'étranger, formation PSC1 (premiers secours)...**
- **Exposition des talents de jeunes « Faut que ça bouge »...**



Demandez votre Chèque sport !

Pour encourager la pratique sportive des jeunes, la Région Bretagne a lancé le chèque-sport : une aide de 15 € pour tous les jeunes de 16 à 19 ans.



La Région Bretagne lance l'opération "Chèque sport" pour la saison 2014-2015, opération qui encourage la pratique sportive auprès des jeunes âgés de 16 à 19 ans. Ce dispositif permet à tous les jeunes de cet âge de bénéficier d'une aide de 15, offerte par la Région Bretagne, pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne.

Pour la saison 2014/2015, les jeunes nés en **1996, 1997, 1998 et 1999** pourront retirer, à partir du 1^{er} juin 2014 et jusqu'au 30 avril 2015, leur chèque sur ce site et le faire valoir auprès des 2600 clubs partenaires.

Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes



Vous êtes titulaire

- ❖ D'une Carte d'Ancien Combattant
- ❖ D'une Carte de Pupille de la Nation ou d'Orphelin de Guerre
- ❖ D'un Titre de Reconnaissance de la Nation
- ❖ D'une pension militaire d'invalidité
- ❖ D'une carte de veuf(ve) d'ancien combattant ou de guerre

Vous pouvez bénéficier des aides sociales et des avantages de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC et VG) des Côtes d'Armor

Pour tout renseignement contacter

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental des Côtes d'Armor
4 rue Copernic 22950 TREGUEUX
Tél. 02.96.68.01.44 Fax 02.9668.01.22
ass.sd22@onacvg.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COU API DECL 01 B 07 ET 09 2014

MA RUCHE : JE LA DECLARE !

NE LAISSEZ PAS PASSER NOVEMBRE 2014 SANS DECLARATION.

La localisation des ruches est indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle des ruches permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe pas en la rendant obligatoire depuis 2010. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce, dès la 1^{ère} ruche. Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

Comment déclarer ses ruches ?

Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1^{er} novembre.

- de préférence par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> (Cela dès la deuxième déclaration....)
- ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do ou sur demande à votre GDS départemental.)

Pour les primo-déclarants, la déclaration peut se faire toute l'année mais exclusivement " par papier ".

La déclaration annuelle des ruchers : Un geste citoyen et responsable

De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (Plan de Maîtrise contre le varroa, lutte contre loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles.

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre doit devenir une habitude. Bien réussie en 2013, elle devra encore progresser en 2014.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie pour consulter les règles du PACS	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile	Carte d'identité
	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Si le demandeur est mineur, il doit être accompagné d'un de ses parents Si les parents sont divorcés	Mairie du domicile (délai d'obtention 3 semaines environ) Le mineur doit être présent à l'établissement de la demande ainsi qu'à la remise de la carte d'identité	- Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou si perte ou vol ; - Livret de famille si possible; - un justificatif de domicile; - 2 photos conformes aux normes carte d'identité (ne pas les découper); - Joindre 1 timbre fiscal d'une valeur de 25€ si perte ou vol. Joindre copie du jugement de divorce.
Demande de passeport	Mairie de DINAN Tél : 02.96.39.22.43 Prendre rendez-vous	- Retirer un dossier dans votre mairie et la liste des pièces à fournir. Timbres fiscaux de : 86 € pour un adulte, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans, 17 € pour les enfants de moins de 15 ans inclus. (tarifs photos fournies) - Pour un renouvellement fournir l'ancien passeport.

BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes à mobilité réduite de leur porter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél. 02 96 85 97 36.

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h-12h

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis tous les lundis après-midi.

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Ouverte au public de lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

le samedi de 10h00 à 12h00.

ECOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Léhon) : 02.96.93.32.16

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information - Centre communal d'Action Sociale.

Pascal GODET : Sports.